



Parti socialiste
jurassien

Question écrite n° 2565

PARLEMENT JURASSIEN
GROUPE SOCIALISTE

Votations et élections : les délais sont-ils convenables pour les Suisses de l'étranger ?

Comme chacun le sait, les Suisses de l'étranger peuvent participer aux différents scrutins populaires organisés.

Si cette pratique ne pose pas de problèmes particuliers pour les Suisses habitant des pays européens, il semblerait que les choses se compliquent quelque peu pour les Suisses habitant sur d'autres continents.

En effet, les délais entre l'impression, l'envoi et la date du scrutin, bien que raisonnables pour la population locale, le sont beaucoup moins pour les Suisses résidant sous d'autres latitudes. Il n'est ainsi pas rare que des électeurs reçoivent leur matériel après la votation ou dans des délais ne permettant pas une réception assez rapide par la commune.

Dès lors que cette possibilité est donnée aux Suisses de l'étranger et partant du principe que l'Etat entreprend tout ce qui peut l'être pour garantir cette pratique, nous prions le Gouvernement de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Le Gouvernement estime-t-il que le délai entre la remise du matériel de vote aux communes et la date des scrutins est assez raisonnable afin de garantir une participation des Suisses de l'étranger aux scrutins ?
- Le Gouvernement a-t-il connaissance de situations où les électeurs de l'étranger reçoivent leur matériel de vote après le scrutin ou dans des délais ne permettant pas une réception dans les temps, par les communes, de l'enveloppe de vote ?
- Cas échéant, le Gouvernement envisage-t-il de prendre des mesures en la matière ? Est-il par exemple envisageable que les Suisses de l'étranger puissent voter par internet ?

D'avance, nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Le responsable :

Loïc Dobler

Delémont, le 24 avril 2012